

DÉLIBÉRATION N° 11

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 17 NOVEMBRE 2009**

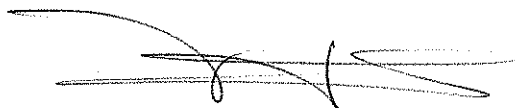
Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes », et notamment son article ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration annule la tranche conditionnelle prévue par la délibération n°10 du 1er avril 2009 et approuve les programmes repris dans le tableau ci-dessous comme devant bénéficier de manière prioritaire des versements en provenance du compte d'affectation spéciale 2009.

Opération	Financement complémentaire par troisième versement du CAS de 1.206.473 € versés en septembre 2009
Rénovation globale de la cité du Havre	727 446,53 €
Rénovation globale de la cité des douanes de la Rochelle	479 026,47 €
TOTAL du 3ème versement du CAS en 2009	1 206 473,00 €

Fait à Montreuil, le 17 novembre 2009

Le président,



Jérôme FOURNEL